

une création très semblable à celle dont je cherche à entretenir la Chambre ce soir. Il y a quelques années, douze municipalités offrirent à la commission hydro-électrique de lui concéder 23,000 chevaux, tandis qu'aujourd'hui il se trouve plus de 30 municipalités dans la province qui ont offert à cette commission de lui concéder pour son exploitation 44,000 chevaux.

La commission des forces hydro-électriques amène ses fils jusqu'aux municipalités, et cette proposition tendra à amener le téléphone jusqu'aux municipalités vu que celles-ci se serviraient des fils principaux. Les municipalités alors posséderaient, dirigeraient et exploiteraient leurs propres lignes téléphoniques. Je puis dire que différentes villes du Canada de même que diverses sociétés m'ont fait savoir qu'elles sont en faveur du projet que je soumetts au Parlement. Je pourrais ajouter que la commission des forces hydro-électriques de la province d'Ontario déclare formellement que ce serait un avantage pour les municipalités de notre province de posséder, diriger et exploiter leurs lignes de téléphone, car, de cette façon, elles seraient en état de fournir l'énergie électrique aux cultivateurs, ce qu'il leur est impossible de faire pour le moment, à cause des poteaux qu'il y a à construire. Dans la province d'Ontario, sur les 460 compagnies dont j'ai parlé, 15 appartiennent aux municipalités elles-mêmes qui possèdent les réseaux téléphoniques et les exploitent. Le secrétaire de la municipalité est en même temps secrétaire de la compagnie de téléphone, et tous les paiements sont perçus avec la taxe annuelle. J'ai sous la main un rapport annuel de ces municipalités, celle de Rochester, dans le comté d'Essex. Les prix y sont les plus bas que je connaisse: \$7 seulement par année pour chaque téléphone. Le système fonctionne depuis quatre ans et l'on espère qu'en moins de six autres années, les lignes auront toutes été payées et que les prix n'excéderont pas \$1 par année. Ceci peut paraître incroyable; mais n'oubliez pas que nous avons une loi qui autorise les municipalités à emprunter de l'argent à un faible taux d'intérêt pour l'établissement d'une compagnie de téléphone. La municipalité impose les abonnés à une somme qui, bien que minime, lui permettra en moins de dix ans de posséder toute la ligne. Vous concevrez aisément que nombre de villes tirent avantage de cette loi municipale.

Elles peuvent obtenir du gouvernement provincial l'autorisation d'émettre des obligations afin d'établir chez elles un système de téléphone. Je suis convaincu que beaucoup de villes de la province d'Ontario ne demanderont pas mieux. Ici, à Ottawa, vous trouveriez, j'en suis sûr, d'éminents fonctionnaires qui volontiers se chargeraient d'établir un service municipal de téléphone, si seulement l'état avait lui-même

la direction des grandes lignes téléphoniques du pays. La ville d'Ottawa serait alors en mesure de faire disparaître ces poteaux qui enlaidissent toutes les rues principales de cette belle ville.

Déjà en Australie, le Gouvernement s'est fait autoriser à émettre des obligations, et il a pu se procurer 10 millions pour l'achat et l'extension des réseaux téléphoniques et télégraphiques. A part les Etats-Unis et le Honduras, nous sommes le seul pays qui n'ait pas son réseau de télégraphes possédés, dirigés et exploités par l'Etat, non plus que, dans une grande mesure, les téléphones. Nous avons vu l'autre soir le ministre des Travaux publics venir demander à la Chambre de lui voter \$23,000 pour le loyer des téléphones dont on se sert dans les divers bâtiments administratifs d'Ottawa. Il faudrait sans doute ajouter bien peu à cette somme pour défrayer le coût d'un bureau central à Ottawa. J'ai été heureux d'apprendre que le ministre des Travaux publics songeait à établir un semblable bureau, grâce auquel les différents services administratifs seraient reliés les uns aux autres et n'auraient plus à s'adresser au réseau public. Me serait-il permis de dire un mot au sujet des câbles qui relient le Canada à la mère patrie? J'ai pu, il y a quelques jours, montrer que nous avons entre la mère patrie et le Canada au moins 17 lignes transatlantiques et que ces lignes étaient toutes possédées, dirigées et exploitées par une compagnie dont les bureaux sont à New-York, et dont le gros des actions est détenu par des habitants de cette ville. Ce serait de la part de ce Gouvernement un acte patriotique que d'établir à une date rapprochée, entre le Canada et la mère patrie, une ligne ou même deux, possédées par l'Etat. On me dit que la dépense de construction de deux câbles sous-marins n'excéderait pas 5 millions, et que nous aurions de quoi alimenter ces lignes du jour même qu'elles commenceraient à fonctionner. Ce ne serait pas une affaire aléatoire, mais une entreprise tout de suite lucrative. La compagnie de New-York, qui a fait le dernier achat des télégraphes sous-marins s'est engagée à payer pour les quatre lignes qui ont franchi l'Atlantique 3½ p. 100 sur 35 millions pendant 99 ans, alors que le coût réel de ces quatre lignes ne pouvait pas excéder 8 millions. Il est donc évident que, pour de nombreuses années à venir, à moins de nous résoudre à quelque chose, nous ne pouvons nous attendre à une réduction du prix des câblogrammes. Avec les tarifs actuels, un centième seulement des citoyens de ce continent utilise ce mode de communication avec la métropole. Le petit marchand ou le citoyen ordinaire du Canada ne fait pas usage du câble, simplement à cause des frais. Si nous avions entre le Canada et la mère

M. ARMSTRONG.